

République française  
Département de l'Isère

Le Clos Faure  
38330 SAINT-ISMIER

Tel: 04 76 52 52 25

Fax: 04 76 52 28 01

accueil@saint-ismier.fr

www.saint-ismier.fr

**SAINT  
ISMIER**



## DECISION DU MAIRE

### Prise en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal

-----  
Décision n°2022-EJ-13

Le Maire de Saint-Ismier,

- En vertu de la délégation de compétences accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-039 du conseil municipal en date du 11 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la mise en place par la commune de services périscolaires pour les familles dont les enfants sont scolarisés au sein d'un des trois groupes scolaires de la commune (Les Vignes, Le Clos Marchand et La Poulatière) ;
- Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour les activités Jeunesse conformément aux critères définis par la C.A.F., notamment la prise en compte des ressources financières des familles par l'application d'une dégressivité en fonction du quotient familial.

#### DECIDE

De fixer les tarifs pour les services périscolaires municipaux comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

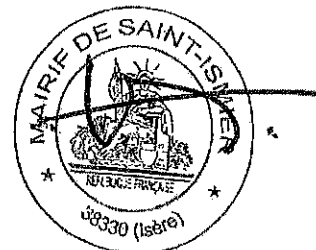
#### Modalités générales :

- Le quotient familial plafond est fixé à 2 100, le tarif maximum fixé pour chaque service est appliqué pour les familles ayant un quotient familial égal ou supérieur à 2100 ;
- Le quotient familial plancher est fixé à 240, le tarif minimum fixé pour chaque service est appliqué pour les familles ayant un quotient familial égal ou inférieur à 240 ;
- Un tarif dégressif est appliqué pour les familles ayant un quotient familial compris entre en 2099 et 241, ce tarif est calculé pour chaque service selon les formules indiquées ci-après :
- Tarif activités jeunes (1) :  
parents habitants ou travaillant sur la commune :  
calculés selon la formule suivante :  $\text{Quotient familial} \times 0,005693 + 1,695 \text{ €}$   
avec un prix plancher de 3,06 €, pour un quotient inférieur ou égal à 240.  
avec un prix plafond de 13,65 €, pour un quotient supérieur ou égal à 2100.  
Autres parents :  $(\text{Quotient familial} \times 0,005693 + 1,695 \text{ €}) \times 1,3$
- Tarif activités jeunes (2) avec prestataire et/ou matériel spécifiques:  
parents habitants ou travaillant sur la commune :  
calculés selon la formule suivante :  $\text{Quotient familial} \times 0,01024 + 2,646 \text{ €}$   
avec un prix plancher de 5,10 €, pour un quotient inférieur ou égal à 240.  
avec un prix plafond de 24,15 €, pour un quotient supérieur ou égal à 2100.  
autres parents :  $(\text{Quotient familial} \times 0,01024 + 2,646 \text{ €}) \times 1,3$
- Cotisation annuelle pour le centre de loisirs jeunesse : 10€ annuel
- Tarif unique pour soirée repas : 5€

Le tarif Saint-Ismier est appliqué pour les parents habitant ou travaillant sur la commune.

En Mairie, le 06 Juillet 2022

Le Maire,  
Henri BAILE



Certifié exécutoire  
Télétransmis en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :